

CHARTRE D'ENGAGEMENTS POUR DES PLAGES DE CARACTÈRE AVEC POSIDONIES EN MEDITERRANÉE



Photo de couverture : Artesiawells | Dreamstime.com

Mise en page : Ecoavantis

Traduction française :

Alexa Dubreuil-Storer (IDFP Translation Services)

Document préparé par :

Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'UICN

La présente Charte d'engagements a été élaborée en collaboration avec le Département de l'environnement de la **Région autonome de Sardaigne** – Bureau des politiques de conservation de la nature et des forêts (Italie), l'Institution publique **Natura-Jadera** pour la gestion des aires protégées dans le comté de Zadar (Croatie), la **Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur** (France), la **Région de Macédoine centrale** (Grèce), le **Ministère régional de l'environnement des Baléares** (Espagne), l'**Union internationale pour la conservation de la nature** (UICN), l'Institut pour l'étude de l'impact anthropique et de la durabilité dans le milieu marin du **Conseil national de la recherche** (Italie), la **Société hellénique pour la protection de la nature** (Grèce) et le Centre de recherche environnementale **Enalia Physis** (Chypre), dans le cadre du projet POSBEMED2 (2019-2022) financé par l'UE au titre du Programme Interreg MED.

CHARTRE D'ENGAGEMENTS POUR DES PLAGES DE CARACTÈRE AVEC POSIDONIES EN MEDITERRANÉE

CHARTRE D'ENGAGEMENT

LA CHARTE D'ENGAGEMENTS EST UNE STRATÉGIE DE TRANSFORMATION GLOBALE QUI ÉTABLIT LE CARACTÈRE NATUREL DES PLAGES MÉDITERRANÉENNES ET LES ENGAGEMENTS EN TERMES D'ACTIONS À MENER POUR ASSURER SA CONSERVATION À LONG TERME.

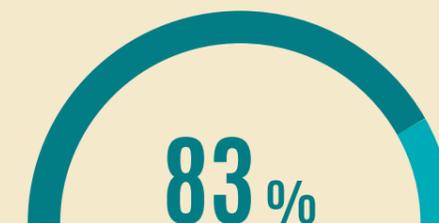
Le littoral méditerranéen est un patrimoine naturel précieux et unique qui contribue fortement à l'économie des territoires et au bien-être des communautés qui y vivent. Les plages du littoral méditerranéen vont de l'environnement urbain ou semi-urbain, glamour et chic, à des hameaux complètement isolés. Presque tous les pays dotés de côtes méditerranéennes possèdent des plages sableuses et des herbiers marins uniques de *Posidonia oceanica* dans leurs eaux littorales.

Aujourd'hui, la région est la première destination touristique au monde en termes de tourisme international et national, et le tourisme balnéaire est un moteur économique essentiel pour les régions côtières. Les pressions environnementales exercées par les activités humaines le long de ces zones côtières ont un impact négatif sur la conservation des paysages naturels, la biodiversité et l'industrie du tourisme elle-même, car elles réduisent l'attrait de ces destinations côtières. En outre, la région est

particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique mondial et les zones côtières, en particulier, sont confrontées à des phénomènes de plus en plus fréquents de submersion lors de tempêtes, d'érosion des côtes, et d'inondations, auxquels s'ajoutent l'enjeu de la hausse du niveau des mers et des températures terrestres et marines.

Les pratiques courantes sur de nombreuses plages comprennent des actions telles que l'enlèvement des banquettes de posidonie, lesquelles sont principalement constituées de feuilles de plantes marines rejetées sur le rivage, de sable et de matière organique. Les herbiers et les banquettes qui se forment occasionnellement sur les rivages méditerranéens sont de plus en plus reconnus pour leur capacité à jouer un rôle de catalyseur dans l'adaptation au changement climatique et comme étant d'importants réservoirs de biodiversité. Les vastes prairies sous-marines formées par les posidonies contribuent à l'amélioration de la qualité de l'eau, à l'accroissement de la biodiversité marine et à la réduction de l'énergie des vagues, notamment lors des fortes tempêtes. Les banquettes peuvent protéger la côte contre l'érosion et la perte de sable, et soutenir la stabilité globale des systèmes dunaires à proximité. La posidonie est une précieuse ressource naturelle méditerranéenne dont le rôle est fondamental dans la protection de l'environnement côtier.

La gestion de nos littoraux doit s'adapter aux changements globaux en oeuvre et permettre de mieux gérer les enjeux d'érosion et de perte de la biodiversité tout en maintenant une activité touristique durable. Cela nécessite des solutions créatives telles que la mise en oeuvre de solutions fondées sur la nature, notamment autour de la préservation de la posidonie sous toutes ses formes, et des efforts accrus en matière de connaissance, de communication, de diffusion de bonnes pratiques et de coordination de politiques publiques.



83 % des autorités locales étudiées enlèvent les banquettes et dépôts de plantes marines chaque année sur une partie ou la totalité des plages, y compris dans les aires protégées (projet POSBEMED, 2018).

Le tourisme

représente

92 %

de l'économie des activités liées à la mer en Méditerranée

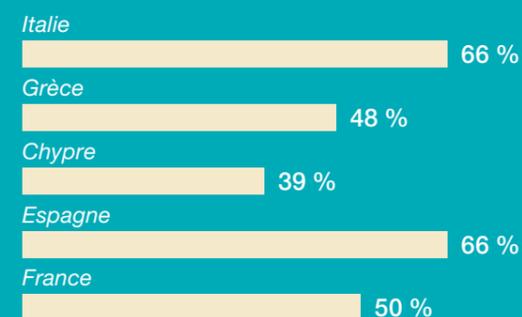
Les bénéfiques

provenant des services écosystémiques issus du tourisme et la valeur dérivée de la nature sont estimés à

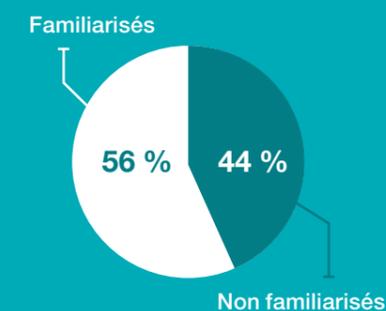
17 MILLIARDS D'EUROS/AN



Familiarisation du public avec le rôle écologique des banquettes :



Familiarisation générale du public dans les pays étudiés (2018).



Banquettes de posidonie et pelotes fibreuses formées à partir des feuilles et des rhizomes de posidonies, sous l'action des vagues se brisant sur la plage.

POURQUOI UNE CHARTE D'ENGAGEMENTS ?

La Charte d'engagements pour des plages de caractère avec posidonies en méditerranée vise à créer une collaboration stable entre les gouvernements des pays, quel que soit leur niveau administratif, et les acteurs locaux concernés dans toute la Méditerranée, afin de promouvoir des pratiques de gestion durables et fondées sur la nature pour les plages naturelles où la *Posidonia oceanica* est présente. Elle contribue à la création d'un réseau de parties prenantes engagées à l'échelle de la Méditerranée et vise à sensibiliser à l'importance de protéger ces précieux écosystèmes marins et côtiers.

Signer la Charte d'engagements signifie faire partie d'un vaste réseau de gouvernements régionaux, de municipalités et d'acteurs de toute la Méditerranée qui s'engagent à mettre en œuvre des actions en faveur de la protection et la conservation des plages naturelles avec posidonies. Cela témoigne d'un véritable intérêt pour participer au développement local et créer de précieuses synergies afin de conserver une ressource naturelle unique en Méditerranée et de la préserver pour les générations futures. Les signataires de la Charte sont les ambassadeurs de ces principes partagés et ils signalent leur engagement à créer et à mettre en œuvre un plan d'action pour une conservation à long terme.

La Charte est une approche globale qui vise à :

- 1 **Reconnaître les plages de la Méditerranée pour leur caractère unique, naturel et authentique.**
- 2 **Gérer les plages méditerranéennes avec respect** et en accordant une attention particulière à la faune et à la flore présentes sur ces plages.
- 3 **Valoriser l'identité culturelle des plages méditerranéennes.**
- 4 Développer les économies côtières en tenant compte des **atouts** de la *Posidonia oceanica* dans le **maintien de la qualité du littoral.**
- 5 **Promouvoir des plages saines** qui témoignent de la **bonne qualité des eaux de baignade** et des écosystèmes marins.
- 6 Promouvoir la biodiversité et la **préservation de ces plages pour les générations futures.**
- 7 **Préserver la beauté et le caractère unique** des paysages côtiers méditerranéens.
- 8 **Proposer des plages propres, sans déchets et accessibles à tous.**
- 9 Conserver les caractéristiques écologiques des plages afin d'accroître la **résilience des côtes méditerranéennes face au changement climatique.**

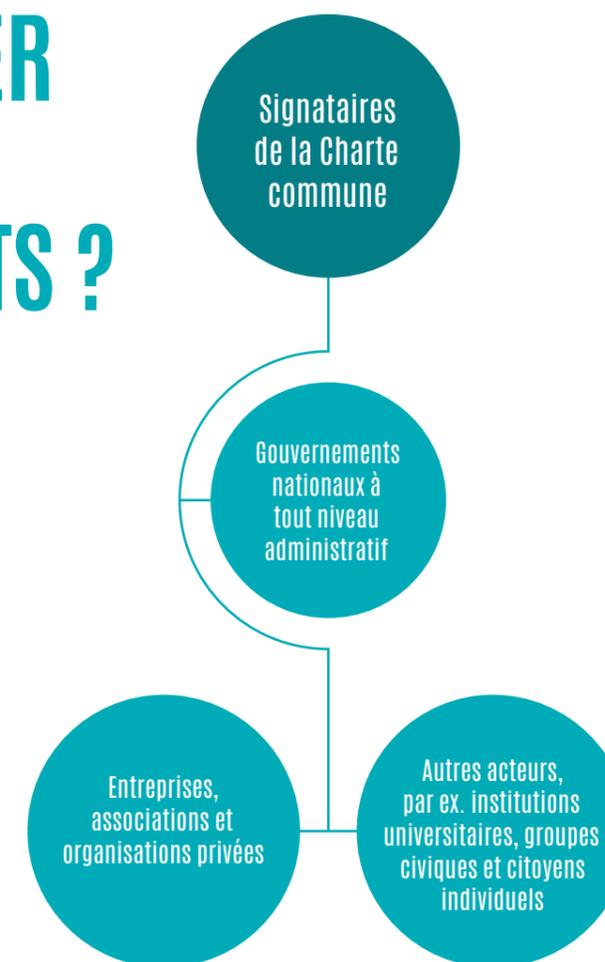


Dreamstime.com

QUI PEUT SIGNER LA CHARTE D'ENGAGEMENTS ?

La Charte d'engagements pour des plages de caractère avec posidonies en méditerranée cherche à obtenir le soutien des gouvernements des pays méditerranéens, à différents niveaux, et celui des municipalités, des parties prenantes et des acteurs de la société civile dans tous les secteurs. Elle vise à créer un réseau stable d'administrations locales, régionales et nationales qui favorise la création de collaborations sérieuses avec les parties prenantes et les communautés locales concernées.

Toutefois, il est important de noter que la Charte est ouverte à la signature de toutes les organisations, institutions et parties prenantes, et encourage la participation dans la limite des capacités et des ressources de chaque acteur.



MISSION DE LA CHARTE



1 Promouvoir l'adhésion à cette Charte auprès des acteurs concernés ;

2 Participer au développement des connaissances sur l'écosystème de la plage et les banquettes, et plus généralement sur les écosystèmes côtiers méditerranéens ;

3 Sensibiliser, informer, éduquer et renforcer les capacités des acteurs de la plage, afin de mieux comprendre et protéger les banquettes et les systèmes côtiers méditerranéens ;

4 Modifier les pratiques et comportements collectifs et individuels vis-à-vis de la présence des banquettes de posidonie sur les plages, afin d'agir de manière à favoriser leur conservation ;

5 Promouvoir et diffuser les meilleures pratiques de gestion des plages qui respectent leur caractère naturel, et encourager le partage d'expériences ;

6 Participer à l'intégration de solutions fondées sur la nature et d'approches écosystémiques dans la gestion du littoral méditerranéen ;

7 Se conformer aux réglementations régionales, nationales et européennes existantes concernant les banquettes et herbiers de posidonies, ou promouvoir l'application d'une réglementation dans les pays ou régions qui en sont dépourvus ;

8 Partager les enseignements et soutenir ceux qui s'engagent dans ce processus.

La Charte d'engagements contribue aux Objectifs de développement durable (ODD) et au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, et elle s'aligne sur les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) afin de soutenir les efforts en faveur de stratégies d'adaptation et de réponses politiques fondées sur la science face au changement climatique, et pour inverser le cycle de déclin de la santé des océans et soutenir la mise en œuvre de l'Agenda 2030.



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



2021-2030 United Nations Decade of Ocean Science for Sustainable Development

NOTRE CONTRIBUTION AUX ODD

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. Renforcer la résilience et la capacité d'adaptation aux risques liés au climat ; intégrer les mesures relatives au changement climatique dans les politiques, les stratégies et la planification ; et améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités humaines et institutionnelles en matière d'atténuation du changement climatique, d'adaptation, de réduction des impacts et d'alerte précoce.

14 VIE AQUATIQUE



Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable. Protéger et restaurer les écosystèmes marins et côtiers ; accroître les connaissances scientifiques en matière de santé des océans et préserver les zones côtières et marines.

QUELLE EST LA VALEUR DES ENGAGEMENTS ?



La valeur des engagements repose sur leur capacité à répondre aux problèmes locaux liés à la gestion des banquettes de posidonie et des écosystèmes côtiers de posidonie en Méditerranée. Les engagements doivent être significatifs par nature et reposer de préférence sur des données techniques et scientifiques et sur des mesures de gestion dont la durabilité et l'efficacité ont été prouvées. Des engagements faibles ou vagues risquent de discréditer l'approche collective de la Charte et de gaspiller les ressources de la partie prenante, avec un faible retour sur les efforts consentis.

Chaque engagement doit être réaliste et réalisable par rapport aux capacités et aux moyens de la partie prenante, et être mis en œuvre dans un délai défini.

La Charte vise à proposer une série d'engagements reposant sur les valeurs et les objectifs communs décrits précédemment, et conçus pour répondre aux intérêts, priorités et modes d'action de différents groupes d'acteurs, notamment les administrations, les gestionnaires de plage, les acteurs économiques, les associations, les fondations et les acteurs de l'éducation.



Actions structurantes

- Recherche
- Surveillance
- Soutien financier
- Leadership
- Gouvernance participative
- Plus d'actions de sensibilisation et de plaidoyer

Actions politiques

- Lois et réglementations
- Mesures d'incitation
- Orientations et stratégies politiques

Actions impactantes

- Conservation des écosystèmes
- Conservation des banquettes de posidonie

Vers la reconnaissance et la préservation du caractère naturel des plages méditerranéennes, et l'établissement d'engagements en termes d'actions à mener pour assurer sa conservation à long terme.

COMMENT LES GOUVERNEMENTS DES PAYS, À TOUT NIVEAU ADMINISTRATIF, PEUVENT-ILS S'ENGAGER EN FAVEUR DE LA CHARTE ?

Les gouvernements des pays, qu'ils soient locaux, régionaux ou nationaux, peuvent s'engager en faveur de la Charte par le biais d'actions qui définissent les impacts finaux escomptés (actions « impactantes ») et d'actions permettant d'établir les conditions environnementales préalables nécessaires (actions « structurantes » et actions politiques).

Les parties prenantes peuvent s'engager à établir un environnement favorable aux plages méditerranéennes avec posidonies par le biais de mesures directes et indirectes, par exemple en développant la recherche sur la dynamique des plages, les banquettes et les herbiers de posidonies sur leurs sites. Les engagements peuvent aussi inclure des interventions ou des programmes conçus pour améliorer directement et indirectement la **participation** et la consultation locales, des campagnes de sensibilisation du public et des médias, le **financement** de programmes de **surveillance** à long terme pour superviser les activités de restauration et de conservation de la nature sur les plages, ainsi que des actions relevant du **leadership** et de la **gouvernance**.

Ces actions structurantes visent à créer les conditions nécessaires à la **promotion de politiques et de réglementations efficaces, lesquelles** peuvent inclure des stratégies, des politiques, des interventions ou des programmes d'incitation visant à améliorer directement et indirectement la conservation de *Posidonia oceanica* et des banquettes de posidonie. Il peut s'agir de réglementations pour assurer une gestion concertée

et favorable à la conservation des banquettes de posidonie dans les zones concernées ou pour gérer les impacts de l'ancrage des bateaux et du chaulage ou bien la qualité de l'eau ; cela peut aussi inclure des actions politiques pertinentes visant à développer des lignes directrices et des protocoles pour la gestion des plages avec banquettes de posidonie, ou des actions proposant des solutions fondées sur la nature faisant appel aux banquettes de posidonie pour restaurer le système des plages/dunes côtières ou son environnement marin. Étant donné que le comportement des touristes est largement façonné par les **politiques existantes en matière de marketing de destinations** et de **tourisme**, les politiques, les programmes ou les incitations qui visent à influencer et à conserver le caractère naturel des plages méditerranéennes avec posidonies sont particulièrement pertinents lorsqu'il s'agit d'engagements orientés vers le tourisme.

Les actions impactantes incluent des engagements pour **améliorer directement la conservation naturelle de l'environnement des plages/dunes à posidonies**. Il peut s'agir d'engagements opérationnels visant à ne pas retirer les banquettes de toutes les plages, en particulier dans les zones sensibles aux processus d'érosion, les zones clés pour la biodiversité et les aires protégées, y compris les sites Natura 2000. En outre, les actions impactantes peuvent inclure des engagements visant à augmenter la superficie des aires protégées désignées avec posidonies, en considérant l'intégration des composantes la fois marine et côtière dans leur gestion.

Dans le cas des administrations et autres entités responsables de la gestion des plages, la Charte propose les domaines d'intervention spécifiques suivants, en complément desquels les signataires sont invités à proposer et développer des engagements supplémentaires s'appliquant aux acteurs concernés :



Les plages avec posidonies aident à protéger de l'érosion côtière, à retenir le sable et à améliorer la biodiversité.

- 1 Fournir les ressources nécessaires pour financer et/ou utiliser des techniques de gestion** qui favorisent la gestion durable et la préservation des banquettes de posidonie et de l'ensemble des écosystèmes côtiers méditerranéens.
- 2 Éviter l'utilisation de machines lourdes**, surtout dans les zones sensibles.
- 3** Si le déblaiement de banquettes de posidonie est autorisé, **utiliser uniquement des méthodes douces** (ramassage manuel, tamisage) qui permettent de ne retirer que les déchets tout en préservant les banquettes de posidonie.
- 4** Avant de décider de la technique de gestion à mettre en œuvre, **élaborer une étude de référence** pour identifier et comprendre **les méthodes de gestion qui favorisent la préservation des banquettes de posidonie et des écosystèmes côtiers** (par ex., laisser les banquettes intactes ; retirer temporairement les banquettes pendant la période estivale, les stocker sur place et les remettre sur le rivage après la saison touristique).
- 5 Élaborer et mener des activités de sensibilisation et d'éducation** pour tous les usagers des plages concernant les herbiers et banquettes de *Posidonia oceanica*.
- 6 Promouvoir et/ou financer des activités de recherche pour améliorer les connaissances actuelles** sur les liens entre la *Posidonia oceanica* et les écosystèmes côtiers.
- 7 Inclure dans tous les appels d'offres relatifs aux concessions de plage** une clause spécifique promouvant la gestion durable des banquettes de posidonie.
- 8 Autres actions pour cibler les objectifs communs et soutenir les actions structurantes pour la gestion des banquettes de posidonie** (par ex., le soutien et la promotion de la législation locale en faveur de la protection des banquettes de posidonie).



**CHARTRE D'ENGAGEMENTS POUR
DES PLAGES DE CARACTÈRE
AVEC POSIDONIES EN
MEDITERRANÉE**

ADMINISTRATIONS ET GESTIONNAIRES DE PLAGE

Soniabonet | Dreamstime.com



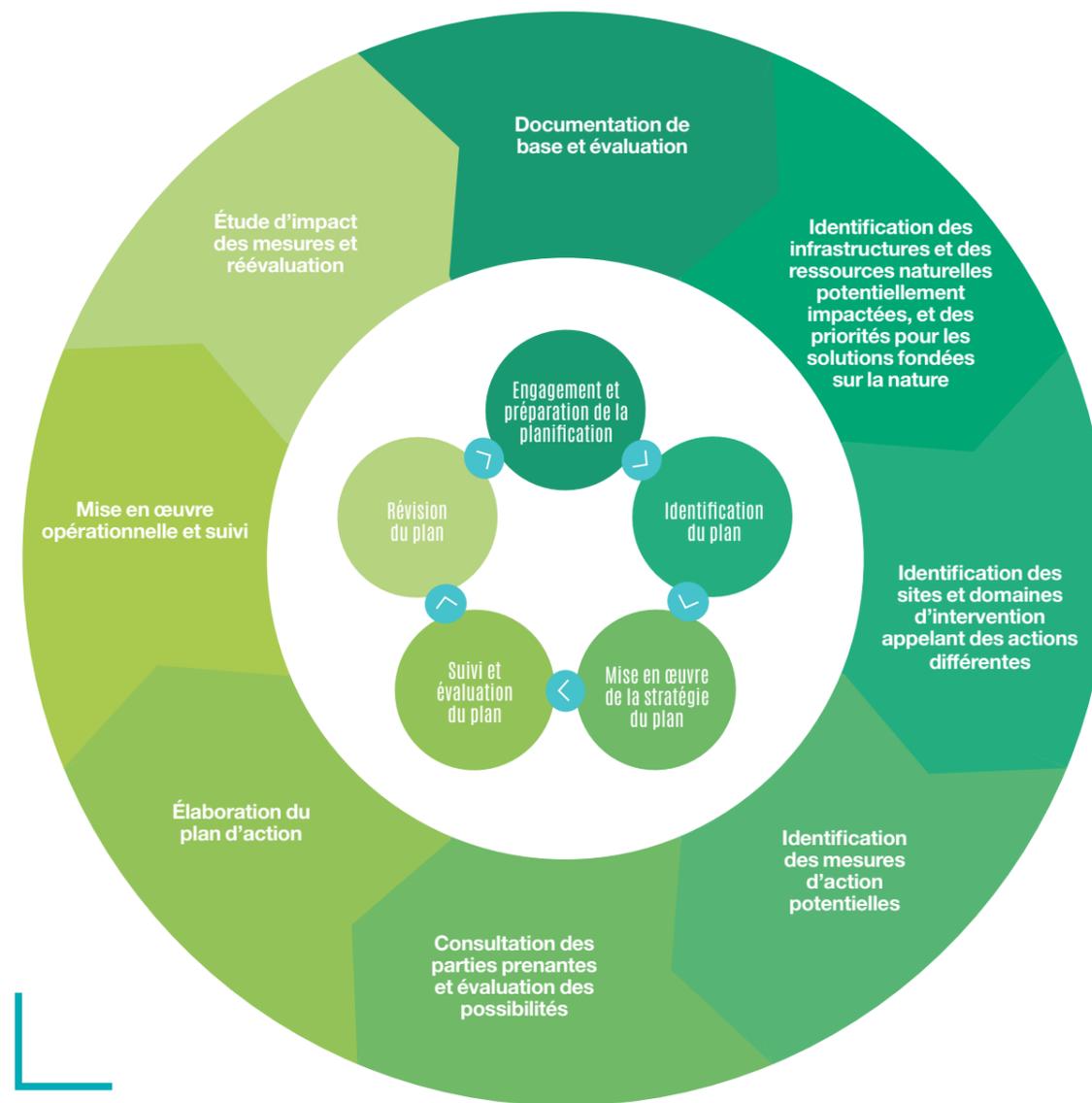
LES ADMINISTRATIONS ET LES GESTIONNAIRES DE PLAGE AU NIVEAU LOCAL ONT UN RÔLE CENTRAL DANS LA GESTION DU LITTORAL

Alors que les politiques régionales ou nationales peuvent établir des plans généraux de gestion du littoral ou définir les utilisations du domaine, les conseils locaux et les municipalités ou les gestionnaires d'aires protégées (cas particuliers) élaborent une réglementation spécifique pour organiser l'utilisation des zones côtières, le zonage des activités et le maintien des services destinés aux utilisateurs des plages.

Le développement d'un plan d'action établit le cadre pour étudier les conditions actuelles et les actions futures qui contribueront au maintien des plages méditerranéennes avec posidonies. Les engagements en faveur de la formalisation des plans d'action de manière encadrée peuvent faciliter la prise de décision.



Cadre du plan d'action élaboré pour les sites de plages avec posidonie, basé sur l'expérience acquise dans différentes régions méditerranéennes. (UICN, 2022).



ENGAGEMENT D' ACTIONS « SMART » POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS

Chaque engagement ou série d'engagements que le signataire décide de prendre en participant à la Charte est mis(e) en pratique par la définition d'**objectifs SMART**. En suivant un ensemble de critères clairement définis, les signataires sont en mesure d'établir des objectifs réalistes avec des résultats significatifs et réalisables. Les objectifs SMART visent à fournir un cadre pour le développement de cibles spécifiques, mesurables, atteignables, pertinentes et à échéance déterminée, et à augmenter leur probabilité de réalisation tout en favorisant l'utilisation efficace des ressources disponibles.



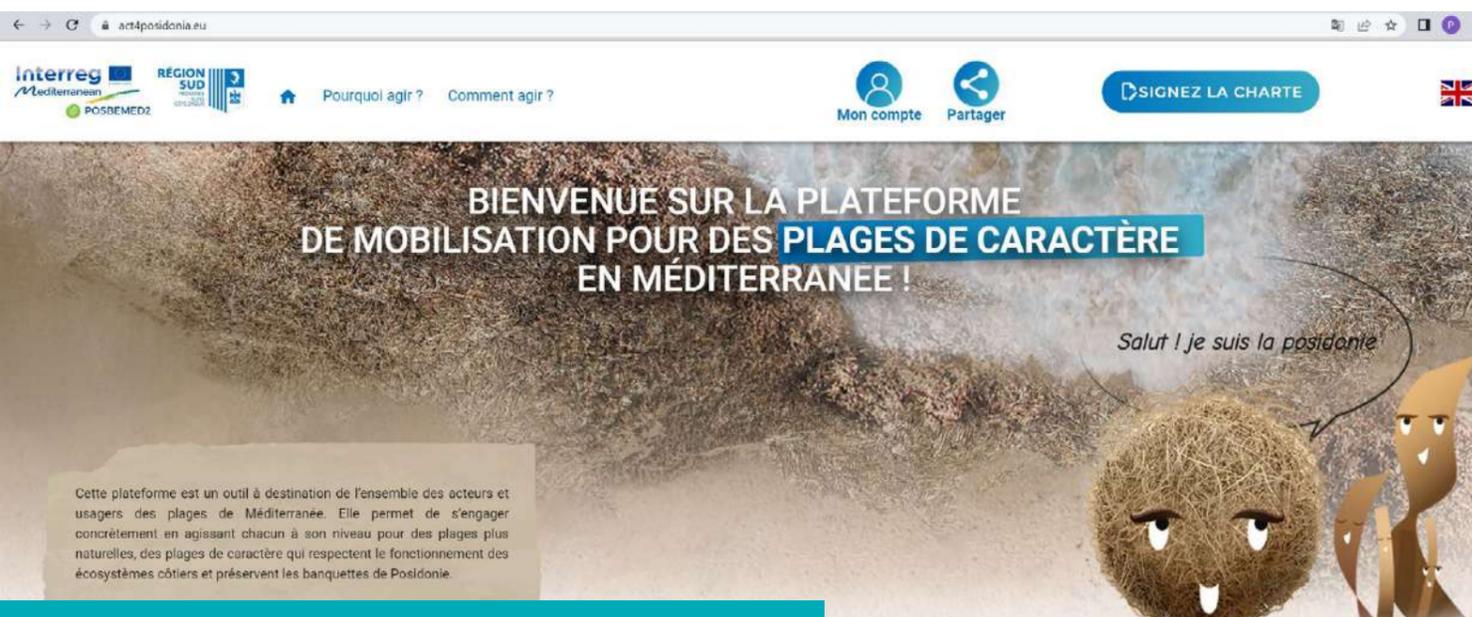
Exemple de formulation d'un engagement selon les critères SMART :

« *Ma municipalité s'engage à mener un programme de sensibilisation des résidents locaux et des usagers des plages promouvant la valeur des plages avec posidonies, et à réduire le déblaiement des banquettes dans toutes les aires protégées et dans celles soumises à l'érosion. Le programme se déroulera de 2022 à 2025. Nous suivrons le développement de cet engagement par le biais de quatre rapports annuels (un par an) sur les résultats obtenus, y compris le pourcentage de visiteurs participant au programme, l'évolution des perspectives concernant les banquettes de posidonie, ainsi que les ajustements potentiels qui doivent être faits tout au long du développement du programme afin d'atteindre les résultats finaux souhaités.* »

SMART

	Chaque engagement doit	Éléments à inclure dans l'engagement
S Spécifique	Identifier un objectif spécifique ou plusieurs objectifs en identifiant les acteurs, le lieu et l'action.	<ul style="list-style-type: none"> • Partie prenante chargée de concrétiser l'engagement et de rendre compte de son état d'avancement. En cas d'engagement conjoint, le nom de chaque partie prenante doit être précisé. • Type d'objectif (structurant, politique, impactant) et sa description. • Plan d'action décrivant comment l'objectif sera atteint. • Lieu où l'action sera menée. • Public ciblé par chaque objectif.
M Mesurable	Être mesurable, avec une base de référence identifiée et en indiquant clairement les indicateurs utilisés pour suivre son évolution.	<ul style="list-style-type: none"> • Statut de base de l'action. • Date de début et de fin de l'action. • Indicateurs pour mesurer l'action. • Mécanisme pour rendre compte et évaluer comment et dans quelle mesure l'objectif a été atteint.
A Atteignable	Être cohérent avec les progrès réalisés dans le passé, en s'assurant que les ressources financières et humaines sont suffisantes pour atteindre l'objectif.	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation des coûts totaux associés à la réalisation de l'action. • Identification des ressources financières et de leurs sources (publiques, privées, autofinancées), en indiquant dans quelle mesure ces fonds ont déjà été obtenus.
R Pertinent	Être pertinent par rapport à l'objectif relatif aux priorités et difficultés en termes de conservation des plages naturelles méditerranéennes, et être adapté au contexte (national, régional).	<ul style="list-style-type: none"> • Objectifs de l'engagement en termes de conservation des herbiers marins et de gestion des banquettes de posidonie • Alignement sur les engagements nationaux/ locaux et une approche participative. • Prise en compte des difficultés potentielles liées à la pandémie de Covid-19.
T À échéance déterminée	Avoir un calendrier de réalisation réaliste et concret.	<ul style="list-style-type: none"> • Étapes clés avec les dates de début et de fin.

LA PLATEFORME



Une plateforme en ligne de mobilisation a été créée pour diffuser la **Charte d'engagement pour des plages de caractère en méditerranée**. La plateforme fournit les outils permettant d'identifier et de définir les engagements et les objectifs propres à chaque signataire, ainsi que des informations sur l'importance des systèmes des plages/dunes à posidonie en Méditerranée et leur conservation. Les engagements et les objectifs sont élaborés par le biais du **Formulaire d'engagement d'action**, qui présente un plan d'action pour remplir les engagements proposés par chaque acteur selon les critères SMART.

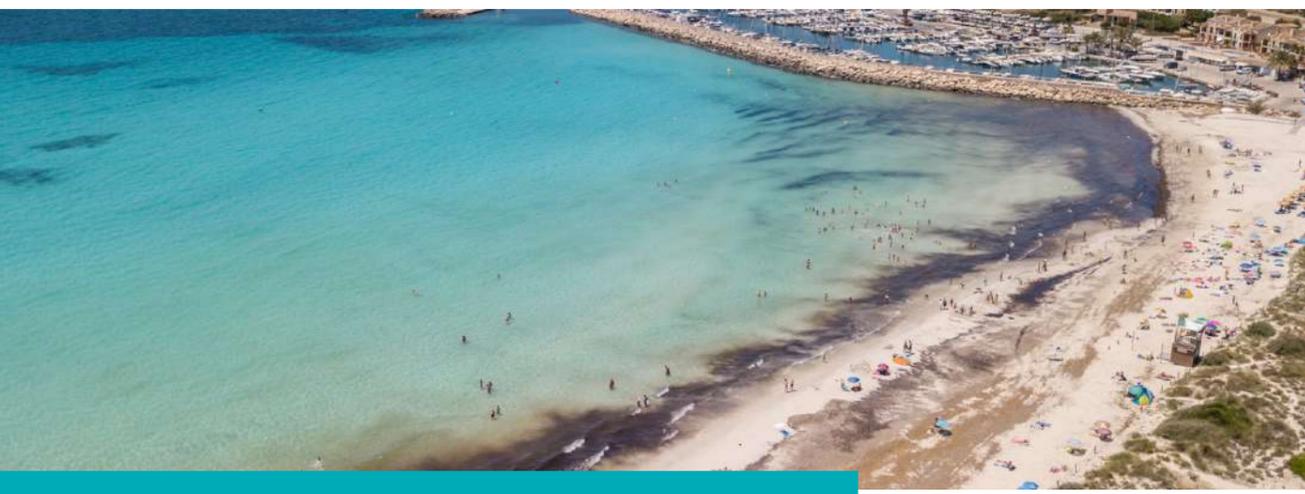
Après avoir défini les engagements, chaque acteur signe la Charte sur la plateforme en ligne.

Les signataires ont la possibilité de présenter leurs engagements plus en détail grâce à des témoignages en ligne qui mettent en évidence les importantes réalisations. Le logo du signataire est ajouté à la plateforme en ligne pour promouvoir son engagement envers la Charte et encourager d'autres acteurs à partager ces valeurs communes et à travailler ensemble pour préserver les plages naturelles de la Méditerranée.

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT D'ACTION DÉTAILLÉ

NOM DE LA PARTIE PRENANTE/L'INSTITUTION (ou DES PARTIES PRENANTES/INSTITUTIONS)	
CORRESPONDANT (nom, fonction, adresse email)	
ENGAGEMENT AUQUEL CETTE ACTION CORRESPOND (unique ou multiple)	
TYPE D'ENGAGEMENT (action structurante, action politique, action impactante, autre type d'action)	
TITRE ABRÉGÉ DE L'ACTION (OU DES ACTIONS)	
LIEU/ZONE GÉOGRAPHIQUE	
PRINCIPAUX GROUPES/POPULATIONS CIBLÉS PAR LES OBJECTIFS DE L'ENGAGEMENT	
CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	Date de début
	Date de fin
OBJECTIFS (Ils doivent répondre aux critères SMART c.-à-d. spécifiques, mesurables, atteignables, pertinents, à échéance déterminée)	
OBJECTIFS MESURABLES DE L'ENGAGEMENT	
DESCRIPTION DU PLAN D'ACTION POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE L'ENGAGEMENT	
RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE L'ENGAGEMENT (budget, personnel)	
INDICATEUR QUI SERA UTILISÉ POUR MESURER ET ÉVALUER LES OBJECTIFS DE L'ENGAGEMENT ET RENDRE COMPTE DES PROGRÈS (ET BASE DE RÉFÉRENCE)	
PARTENARIATS POTENTIELS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ENGAGEMENT	

INDICATEURS DE RÉSULTATS DE L'ENGAGEMENT	
LIENS AVEC DES ENGAGEMENTS PRIS (Cliquer sur la case pour choisir une ou plusieurs options)	
<ul style="list-style-type: none"> • Engagement lié à un événement clé (par ex., One Ocean Summit, Décennie des océans, etc.) • Engagement aligné sur des priorités nationales • Engagement aligné sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 	
PIÈCES JOINTES POUVANT ÊTRE UTILES AU FORMULAIRE D'ENGAGEMENT D'ACTION (FACULTATIF)	
LE SIGNATAIRE DE CET ENGAGEMENT CONFIRME QUE :	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'engagement est « SMART » (spécifique, mesurable, atteignable, pertinent, à échéance déterminée). ✓ Les progrès enregistrés pour honorer l'engagement et la réalisation des objectifs pertinents feront l'objet de rapports réguliers (par ex., chaque année). ✓ Toute clarification requise concernant l'engagement sera fournie sur demande. 	



REMARQUES

La Charte d'engagements est ouverte à la signature de toutes les organisations et partie prenantes de la gestion des plages. Elle ne constitue pas une certification officielle et peut être adaptée par tout pays ou toute région. La participation à la Charte est gratuite et représente une première étape pour soutenir la mise en œuvre progressive de bonnes pratiques.

La présente Charte est issue de l'initiative POSBEMED2, financée par le Programme Interreg MED, et est conçue pour répondre aux difficultés auxquelles les plages méditerranéennes sont actuellement confrontées, ceci en favorisant une gestion fondée sur la nature et en soutenant des stratégies de planification qui reconnaissent la valeur des environnements plage/dunes à posidonie. Elle est le fruit de la collaboration entre les gouvernements régionaux, les gestionnaires de plage, les partenaires scientifiques, les acteurs du tourisme, les associations et les communautés locales.

Nous espérons que, dans un avenir proche, les administrations ayant adhéré à la Charte seront en mesure de coordonner leurs efforts, d'échanger leurs expériences et d'établir des critères de référence pour de bonnes pratiques, mais aussi développer des incitations communautaires pour continuer à construire la vision pour des **Plages de caractère en Méditerranée**.

En partenariat avec :

Projet cofinancé par le Fonds européen de développement régional (FEDER) ¹

¹ La Direction générale des aires protégées et de la biodiversité du gouvernement régional des îles Baléares n'est pas financée par les fonds du FEDER



**CHARTRE D'ENGAGEMENTS
POUR DES PLAGES DE
CARACTÈRE AVEC POSIDONIES
EN MEDITERRANÉE**

PARTAGEZ VOS BONNES PRATIQUES ET INSPIREZ-VOUS DE NOTRE TRAVAIL

Pour signer la Charte et partager vos bonnes pratiques, rendez-vous sur www.act4posidonia.eu.

Pour de plus amples informations sur le projet POSBEMED2, rendez-vous sur <https://posbemed2.interreg-med.eu>.

Pour toute question concernant la Charte, veuillez contacter les correspondants régionaux et nationaux suivants :

Pays/région	Organisation	Coordonnées
Croatie	Natura-Jadera	Nives Rogoznica nives.rogoznica@natura-jadera.com
Chypre	Centre de recherche environnementale Enalia Physis	Marios Papageorgiou m.papageorgiou@enaliaphysis.org.cy
France	Région SUD	Stéphanie Oudin Posbemed2@maregionsud.fr
Grèce	Société hellénique pour la protection de la nature (HSPN)	Hara Agaoglou chagaoglou@eepf.gr
	Région de Macédoine centrale (RCM)	Nikolaos Papadopoulos n.papadopoulos@pkm.gov.gr
Italie	Région autonome de Sardaigne	Laura Santona posbemed2ras@gmail.com
	Institut pour l'étude de l'impact anthropique et de la durabilité dans le milieu marin du Conseil national de la recherche (CNR, IAS)	Simone Simeone simone.simeone@cnr.it
Espagne et région méditerranéenne au sens large	Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'UICN	Maria del Mar Otero mariadelmar.otero@iucn.org

CHARTRE D'ENGAGEMENTS POUR DES PLAGES DE CARACTÈRE AVEC POSIDONIES EN MEDITERRANÉE

Publié par : UICN, Centre de Coopération pour la Méditerranée, 2022.
www.iucn.org/fr